

DÉCHETS TOXIQUES

Stocamine, une calamité environnementale à durée indéterminée

Par [Louise Claereboudt](https://www.liberation.fr/auteur/19752-louise-claereboudt) (https://www.liberation.fr/auteur/19752-louise-claereboudt) — 6 juin 2019 à 18:14



A Stocamine, le 14 février 2018, dans une galerie à 500 mètres sous terre. Photo Pascal Bastien. Divergence pour Libération

Sous la nappe phréatique alsacienne, la plus grande d'Europe, plus de 40 000 tonnes de déchets toxiques dorment au sein de ce site haut-rhinois. La

réversibilité prévue de cet enfouissement ne semble plus d'actualité

C'est un nouveau coup dur pour les opposants au stockage définitif de déchets dangereux sur le site de Stocamine (Haut-Rhin). Après plus de 100 études et près de vingt ans de débats et de discussions, le tribunal administratif de Strasbourg a rejeté mercredi, journée mondiale de l'environnement, la totalité des recours déposés contre un arrêté préfectoral prolongeant, pour une durée illimitée, le stockage de cyanure, amiante, mercure, arsenic et autres métaux lourds dans l'ancienne mine de potasse alsacienne.

Créé en 1999, le site Stocamine de Wittelsheim (Haut-Rhin) devait accueillir en trente ans 320 000 tonnes de déchets industriels, et ce de manière réversible. A l'issue d'un incendie survenu en 2002 qui a interrompu la poursuite de l'enfouissement, seules 40 000 tonnes de polluants toxiques ont été enfouies à 550 mètres de profondeur, sous la nappe phréatique alsacienne. Suffisamment pour faire craindre aux habitants, associations et institutions locales des répercussions sur l'environnement.

A LIRE AUSSI

Stocamine : des promesses d'Etat enfouies sous les déchets toxiques(https://www.liberation.fr/france/2018/02/28/stocamine-des-promesses-d-etat-enfouies-sous-les-dechets-toxiques_1633023)

Et leurs peurs n'ont fait que s'accroître lorsque la notion de réversibilité, promise par l'Etat lors de la création du site, a été remise en cause. En 2004, le code de l'environnement a été modifié sous l'impulsion du député UMP Michel Sordi. Jusqu'alors, la loi prévoyait que la décision de prolongation de stockage pour une durée illimitée ne puisse intervenir qu'après une durée de fonctionnement de vingt-cinq ans minimum. Avec le nouvel amendement de Michel Sordi, l'autorisation de stockage pour une durée illimitée peut être décidée si l'apport de déchets a cessé depuis au moins un an, ce qui était le cas de Stocamine. Pour Yann Flory, porte-parole du collectif Destocamine, cette décision a été imaginée sur mesure pour ce site.

Espoir éclair

Il y a trois ans, une extraction de 93% des déchets mercuriels présents en profondeur a été réalisée par une entreprise allemande, faisant espérer aux défenseurs de l'environnement un début potentiel des actions de déstockage.

En 2018, les opposants ont cru apercevoir une nouvelle lueur d'espoir avec la décision de Nicolas Hulot, alors ministre de la Transition écologique et solidaire, de réaliser une étude de faisabilité du déstockage total. Et son successeur François de Rugy, après avoir fait marche arrière, a finalement annoncé être ouvert à l'étude de nouvelles extractions partielles. Mais la décision, mercredi, du tribunal administratif de Strasbourg de rejeter les recours portés par des associations comme Alsace Nature mais aussi des institutions (le conseil départemental du Haut-Rhin, la région Grand Est, la mairie de Wittelsheim, etc.), plombe de nouveau les attentes dans anti-Stocamine.

Pour l'heure, l'enfouissement définitif des déchets semble donc suivre son cours. Des bouchons en béton sont d'ores et déjà en cours d'expérimentation afin d'organiser le confinement des déchets sous le sol. *«Toutes les études montrent que le béton ne tiendra pas et que les produits entreront en contact avec la nappe phréatique à un moment donné»*, assure Stéphane Giraud, directeur d'Alsace Nature, persuadé que le coût du déstockage total joue dans les décisions de l'Etat.

«Bombe à retardement»

«Les bouchons ne vont faire que retarder la catastrophe», estime Jean-Pierre Hecht, 58 ans, habitant de Wittelsheim. Après avoir travaillé dans la mine de potasse, il est devenu «ouvrier du fond» à Stocamine et a pris sa retraite il y a deux ans. Pour lui, la décision du tribunal administratif est une immense erreur. *«Plus on attend, plus cela devient difficile»*, assure-t-il déplorant la minimisation des risques par la justice et l'Etat. Cet ancien représentant du personnel fait notamment référence aux galeries minières de plus en plus étroites et au sol qui se gonfle. Un phénomène, survenu *«plus rapidement que prévu»*, qu'il a pu voir pendant l'extraction du mercure par l'entreprise allemande. Alors pour le retraité, pas de doute : le déstockage doit se faire rapidement. Avant que l'envoyage des galeries (c'est-à-dire leur disparition sous les eaux), impossible à prévoir, ne provoque la contamination de la nappe phréatique par les produits toxiques présents dans la mine.

«Au Conseil économique social et environnemental régional (Ceser), nous ne sommes pas foncièrement contre l'enfouissement, mais nous voulons des garanties qu'il n'y aura pas d'impact sur l'environnement et la santé. Or aujourd'hui, nous ne les avons pas eues», explique le président du Ceser Grand Est Patrick Tassin, qui s'interroge sur les capacités de l'Etat à tenir ses engagements. *«Pour l'actuel préfet du Haut-Rhin Laurent Touvet, il s'agissait d'une erreur de faire croire en 1997 qu'un tel stockage pouvait être réversible, au regard de la façon dont les cavités se referment. Il préfère dès lors parler de point de "non-retour", à partir duquel il ne serait plus possible de déstocker les déchets, plutôt que d'irréversibilité»,* indique le rapport d'information présenté en 2018 à l'Assemblée nationale par la mission commune d'information sur le site de stockage souterrain de déchets.

«On donne de faux espoirs aux gens», constate Yann Flory, révolté, pour qui ce débat public n'est qu'une *«bombe à retardement»* que subiront les générations futures. Mais les défenseurs de l'environnement ne comptent pas pour autant baisser les bras en attendant ce scénario. *«On a deux mois pour aller à l'appel,* explique Stéphane Giraud, d'Alsace Nature. *Il faut qu'on mobilise toutes nos ressources d'ici là.»*

[Louise Claereboudt \(https://www.liberation.fr/auteur/19752-louise-claereboudt\)](https://www.liberation.fr/auteur/19752-louise-claereboudt)